

Réf : MHP 2021-02

Conseil de la Vie Sociale Du 5 juillet 2021

Présent(s) :

- **Pour l'établissement** : Nathalie CORBELIN, Cadre Supérieur de Santé, Estelle GIRAUD, faisant fonction Cadre Socio-Educatif FV résidence Comtesse d'Asnières, Marie-Hélène PALLARD, Assistante Médico-Administrative (secrétaire de séance)
- **Représentants des familles** Martine HEURTIER, Danièle NOIRAUD, Bernard COUTANT
- **Représentants des résidents** Christophe CHEVALLEREAU, Sandrine NIVELLE, Olivier TRIAUX, Jean-Yves MANDIN, Quentin FALLOURD
- **Représentants du personnel**
- **Invités sur séance** Ambre MORIN, référente « animation », résidence Catherine de Thouars, Claire BETARD, assistante qualité, Stéphanie RICHOU, responsable qualité.

Sandrine NIVELLE ouvre la séance qu'elle va mener avec l'aide de Madame CORBELIN.

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Personne n'ayant de remarques, le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

2) Suivi des décisions prises lors de la dernière séance

Aucune décision n'a été prise lors du dernier Conseil de la Vie Sociale. Par conséquent, il n'y a pas de suivi particulier.

3) Point situation COVID-19, campagne de vaccination

Situation sur le Groupe des Collines Vendéennes

Nos établissements se situent en zone verte où le taux d'incidence est faible.

Le plan blanc a été levé. Les organisations s'en trouvent facilitées.

La cellule de crise va désormais se réunir tous les 15 jours afin d'assurer une veille sanitaire.

Cependant, une vigilance est à maintenir dans la mesure où les variants circulent.

Vaccination

92% des résidents et personnes accueillies sont vaccinés.

Seulement 60 % des professionnels du Groupe sont vaccinés. Il convient de faire preuve de pédagogie afin de recueillir le maximum d'adhésion à la vaccination. Certes, la vaccination n'a pas de caractère obligatoire mais elle sert à se protéger des formes graves.

Malgré la vaccination, les gestes barrière doivent être appliqués, même si c'est compliqué.

4) Plan de reprise des activités

Des nouvelles recommandations à destination des établissements accueillant des adultes en situation de handicap ont été diffusées. La cellule de crise a validé le plan de reprise de activités qui est présenté ce jour (*en annexe*).

Madame CORBELIN précise qu'il y a plus de souplesse, mais tout ne revient pas tout à fait comme avant :

- Le masque reste obligatoire dans les lieux fermés et lorsqu'il y a beaucoup de monde.
- L'accueil de jour continue à fonctionner en demi-jauge, en raison du brassage de la population.

5) Retours d'expérience (RETEX)

Le service qualité va recueillir le ressenti de l'ensemble des acteurs ayant participé à la gestion de la crise sanitaire ainsi que des familles et des résidents.

Des rencontres sont programmées avec les professionnels, les familles recevront un questionnaire anonymisé ou seront rencontrées lors d'un CVS extraordinaire. Concernant les résidents, la rédaction d'un questionnaire adapté semble compliquée à mettre en place, aussi il est proposé de les interroger lors des réunions résidents sur chaque structure.

Une synthèse sera ensuite rédigée intégrant les points positifs, les points à améliorer et les actions à entreprendre. L'objectif étant de ne pas reproduire les mêmes erreurs à l'avenir.

Un Conseil de la Vie Sociale extraordinaire pourra être organisé sur ce point unique.

Madame CORBELIN précise que personne ne détenait les informations et qu'entre certaines annonces faites par le Gouvernement pour le grand public ou les EHPAD et les décisions prises en cellule de crise pour nos établissements, il pouvait exister un écart. Les mesures pouvaient sembler disproportionnées en comparaison avec les EHPAD car c'est la notion de collectif, de structure qui a été retenue par la cellule de crise. Les résidents étaient confinés dans la résidence et non dans leur logement individuel.

6) Permanence des soins sur les Résidences

En raison d'un effectif médical restreint à l'hôpital de la Châtaigneraie, depuis le 1^{er} juin 2021, les médecins de l'hôpital n'interviennent plus sur les Résidences durant les périodes de garde soit de 18h00 à 8h00 tous les jours et 24 heures sur 24 les week-ends et fériés. Cette décision a été actée en Commission Médicale d'Etablissement (CME).

De plus, lorsque le Docteur BOULESTREAU est absent, il est difficile de trouver une réponse auprès des cabinets médicaux du secteur.

Pour ces raisons et en accord avec le médecin responsable du SAMU 85 (Docteur WEYD), il a été décidé que le centre 15 serait systématiquement contacté pour toute problématique d'ordre médical, y compris pour un simple conseil ou un décès.

Une note de Direction a été rédigée dans ce sens et un « mémo » a été créé avec pour objectif d'aider les professionnels à trouver rapidement les procédures et modes opératoires dans le cadre de la permanence des soins sur les Résidences et de leur indiquer le mode opératoire pour établir une consultation en visioconférence avec le SAMU.

Un outil partagé de traçabilité des appels va être mis en place pour faciliter les échanges. Le Docteur WEYD propose une évaluation à 6 mois, voire avant, si les équipes rencontrent des difficultés dans la prise en compte des demandes.

Stéphanie RICHOU, précise qu'en cas de « perte de chances », l'évènement peut également faire l'objet d'un Signalement d'Evènement Indésirable (SEI).

Pour l'instant, sur les résidences, le SAMU a été appelé 3 fois et il y a eu 2 hospitalisations.

Les équipes se sentent rassurées.

Nathalie CORBELIN précise que pour le SAVS, il faut contacter le médecin traitant, voire le 15 (la structure étant considérée comme domicile).

Un chariot d'urgence est à disposition sur chaque structure en cas d'intervention. Si le médecin régulateur adresse une prescription médicale, l'équipe utilise le stock de médicaments existant ou se dirige vers la pharmacie de garde si nécessaire.

7) 9^{ème} logement sur le SAVS – contrat de séjour

Un neuvième logement est désormais fonctionnel, permettant des accueils temporaires pour découvrir le fonctionnement d'un SAVS. Il est destiné autant à nos résidents pour qui le projet est de vivre en SAVS, qu'à des personnes extérieures. La durée du séjour peut aller de 1 à 3 semaines.

Ce mode d'accueil nécessite la rédaction d'un contrat de séjour spécifique.

Nathalie CORBELIN précise toutefois qu'elle va questionner le CODIR concernant la question du tarif du loyer qui est indiqué « néant ». Pour elle, à minima, une participation aux charges doit être demandée ; ce que les membres du CVS trouvent normal. (Le CODIR a décidé depuis de ne pas demander de loyer, ni de charges et ne peut pas appliquer un prix de journée. Cependant, un dépôt de garantie va être demandé).

8) Situation de la Résidence du Pré Bailly de la Châtaigneraie et projet de construction

La partie ancienne de la Résidence (1^{er} et 2^{ème} étages) a été complètement vidée. Les chambres du rez-de-chaussée ont été réinvesties (7 résidents) après les travaux de mise en conformité.

A ce jour, il reste 24 résidents sur la structure et une place d'hébergement temporaire.

L'arrêté municipal autorisant l'ouverture de la structure est valide jusqu'au 15 septembre 2021. Des rencontres vont se tenir durant l'été avec les instances décisionnaires pour une prise de décision en septembre. Plusieurs scénarii sont possibles : validation de l'organisation actuelle, mise en place de conditions particulières (SSIAP par exemple) ou fermetures des 7 lits au rez-de chaussée de la partie ancienne.

L'objectif est de créer 40 places d'hébergement (uniquement des chambres individuelles, possibilité d'accueil temporaire, une chambre pour les couples etc...) sur le site de Saint Pierre du Chemin pour accueillir une population présentant des Troubles Envahissants du Développement (TED), essentiellement des jeunes bénéficiant d'un maintien en IME au titre de l'amendement Creton, ou vivant au domicile des parents. L'idée a été présentée au Conseil Départemental et aux instances tutélaires et entendue.

La priorité de la Direction Générale est d'obtenir le financement nécessaire, soit environ 6 millions d'euros incluant le projet et l'augmentation des effectifs.

Pour rappel, le projet initial était l'accueil des personnes handicapées vieillissantes pour un budget de 4 à 5 millions d'euros. Cependant, les besoins des personnes présentant des TED ne sont pas les mêmes au niveau architectural (nécessité d'organiser des petites unités contenant par exemple).

9) Présentation de la responsable et de l'assistante qualité-gestion des risques

Claire BETARD est arrivée le 1^{er} juin 2021 en tant qu'assistante qualité. Elle travaille à temps plein et intervient sur le Groupe Public Hospitalier et Médico-Social des Collines Vendéennes. Stéphanie RICHOU est arrivée en décembre 2020 en tant que responsable qualité gestion des risques et intervient en temps partagé sur le GPHMSCV et l'hôpital de Fontenay le Comte. Leurs missions principales consistent à l'appui méthodologique, aux évaluations et audits, aux enquêtes de satisfaction.

10) Autres points abordés

Madame CORBELIN demande aux personnes accueillies à l'Accueil de Jour et à leur famille de respecter leur engagement auprès du service. En effet, certains ne préviennent pas de leur absence et empêchent d'autres personnes de bénéficier d'une journée d'accompagnement ; ce qui est dommageable en raison notamment du fonctionnement en demi-jauge.

Par ailleurs, l'Accueil de Jour ne peut pas être assimilé à une « garderie » et dans ces conditions, il est difficile à l'équipe de réfléchir et de mettre en place un projet individuel. Elle prévient que le contrat peut être remis en question.

En lien avec les derniers mouvements de résidents (entrées, sorties, changements de structure), Madame CORBELIN va demander à Madame GAUTHIER s'il est nécessaire de revoir les participants au CVS dans chaque structure.

11) Parole des résidents et des familles

Résidence Comtesse d'Asnières – Foyer de Vie

- Certains résidents ne vont plus à la ferme en raison de la suppression du pécule.
 - ↳ Madame CORBELIN précise que le pécule était mis en place depuis de nombreuses années, mais que ça n'est pas réglementaire. En effet, les activités proposées sont occupationnelles et non du travail rémunéré (nous ne sommes pas dans un ESAT avec un contrat de travail. Les résidents sont reconnus inaptes au travail par la CDAPH).
 - ↳ De plus la notion d'un pécule en fonction des heures de présences sur l'activité est pour certains, plus facile que pour d'autres, dont l'état psychique les empêche (en fonction de leurs difficultés, troubles ou pathologies) d'avoir une concentration sur une grande période. Le pécule individuel n'est donc plus adapté et pouvait être discriminant selon les capacités psychiques de chacun.
 - ↳ Les budgets délégués vont permettre de prévoir, pour tous ceux qui participent à l'activité, une sortie/repas...en collectif

- ↳ Il est dommage que certains ne viennent plus parce qu'ils ne gagnent plus d'argent. Etre occupé est important.
- Certains professionnels se garent devant la baie d'Atlas, en dehors des places de parking, ou se mettent sur la pelouse.
 - ↳ La création de places de parking va être comprise dans le projet d'agrandissement.
 - ↳ Le bitume de RCA est inscrit dans les priorités du plan d'investissement.
- Les résidents demandent l'acquisition d'un billard.
 - ↳ Madame CORBELIN indique qu'elle n'y voit pas d'inconvénient mais que cet achat est à prévoir sur le budget délégué et peut être en commun avec les autres services.
- Le tracteur tondeuse de la ferme est en réparation. Est-il possible d'en avoir un ?
 - ↳ Estelle GIRAUD va se rapprocher des professionnels de la ferme afin de vérifier le délai de réparation.
- Un véhicule est également en réparation et cela impact les organisations (sorties, navettes etc...)
- La reprise des activités extérieures (randonnées, vélo etc...) est une vraie bouffée d'oxygène pour les résidents.
- Un store banne est demandé pour la terrasse d'Azur car les résidents mangent sur cette espace.
 - ↳ Madame CORBELIN ne pense pas qu'un store banne passe au niveau finances mais que l'achat de voiles d'ombrage peut être envisagé.
- La fête de la musique s'est très bien passée.
- La mise en place du self pour les résidents est satisfaisante. Les éléments vont être récupérés sur l'ancien self de la Résidence Catherine de Thouars.

SAVS

- Les personnes accueillies sur le SAVS demandent à ce qu'une climatisation soit installée dans le couloir principal de chaque bloc car il fait très chaud (porte vitrée, sans volet).
 - ↳ Madame CORBELIN va faire remonter la demande et apportera une réponse ultérieurement.
- Les locataires sont contents de pouvoir reprendre les sorties et sont en demande.
- Les locataires souhaitent changer la télévision dans le salon commun car l'image « déconne » et le son est trop fort.
 - ↳ Madame CORBELIN répond qu'il faut baisser le son et qu'elle va demander l'intervention des services techniques pour vérifier l'image.

Résidence Catherine de Thouars

- Concernant les repas : les résidents souhaiteraient que les plats soient mieux présentés pour faire envie. Parfois, il n'y a pas assez en quantité et parfois la nourriture est jetée ! Ils demandent que les repas de fêtes soient anticipés.

- ↳ L'équipe d'hôtellerie va être interpellée pour améliorer la présentation des plats.
- Concernant les équipements : certaines douches sont très abîmées et dans certaines chambres, il n'y en a pas. Cela engendre des disparités...
 - ↳ Le plan de rénovation progressif et les travaux pour les douches ont pris beaucoup de retard.
 - ↳ Afin d'éviter le délabrement du bâtiment, un rapport va être rédigé indiquant les travaux et/ou réparations à faire par ordre de priorité puis un plan d'action sera engagé.
- Le fonctionnement sur trois unités est effectif depuis début mai. Les résidents s'y retrouvent totalement : c'est plus calme, notamment sur les temps de repas et des liens se sont créés, permettant plus de participation. Les résidents demandent l'acquisition d'un salon par unité.
- Concernant les sorties : Les résidents voudraient aller au bord de la mer, faire des pique-nique, aller au restaurant ou aller en discothèque. Ils sont demandeurs d'activités culturelles (spectacles, théâtre). Ils sont heureux de pouvoir reprendre les activités sportives en club.
 - ↳ Ambre MORIN est en charge de l'organisation de ces activités.
- Les résidents sont très heureux de pouvoir retourner plus librement en famille et que les familles puissent revenir dans leur logement. Le fait que les professionnels aient enlevé leur blouse les rassure.
- La table de ping-pong est réparée.

Résidence du Pré Bailly

- Les résidents font remonter que les professionnels prennent des pauses cigarette/café très souvent et qu'ils ne sont pas disponibles pour les résidents.
 - ↳ Madame CORBELIN va demander à Eddy DIAZ de vérifier cette information et inviter les professionnels à ne pas faire leur pause tous en même temps. Cependant, ils ont le droit à des pauses réglementaires.
- Les résidents aimeraient faire un séjour au gîte de la Tardière.
 - ↳ Madame CORBELIN invite les résidents à se rapprocher d'Eddy DIAZ pour voir la faisabilité de ce projet.

Représentants des familles

- Les familles sont heureuses de la reprise des liens plus normale avec leur proche et espèrent que cela dure.
- Monsieur COUTANT indique qu'il est difficile de trouver un professionnel lors du retour en chambre après l'office religieux. De même, les familles souhaiteraient que les professionnels soient disponibles pour leur indiquer quel résident souhaite y participer. Les offices se déroulent deux fois par mois, le mercredi.
 - ↳ Il va être demandé aux équipes d'être vigilantes sur ces temps.

↳ Madame CORBELIN précise par ailleurs que les offices peuvent reprendre à la chapelle.

La séance est levée à 16 H 00

Prochaine réunion le vendredi 19 novembre 2021